



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## 47<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR 58<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 25-29 septembre 2006

*Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire*

CD47/7 (Fr.)

18 juillet 2006

ORIGINAL : ANGLAIS

### ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DE L'ARGENTINE, DE LA BARBADE ET DU COSTA RICA

1. Conformément aux dispositions de l'article 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé, le Comité exécutif est composé de neuf États membres, élus par la Conférence ou le Conseil, pour des périodes de trois ans se chevauchant. Les États membres ne peuvent être réélus pour siéger au Comité exécutif qu'une fois écoulée une période d'un an à compter de l'expiration de leur mandat.
2. La liste ci-après donne la composition du Comité exécutif et précise les dates d'expiration du mandat de chacun de ses Membres :

Argentine	septembre 2006
Barbade	septembre 2006
Costa Rica	septembre 2006
Canada	septembre 2007
Cuba	septembre 2007
Venezuela	septembre 2007
Antigua et Barbuda	septembre 2008
Chili	septembre 2008
Panama	septembre 2008

3. Conformément aux dispositions de l'article 4.D de la Constitution, il incombe au Conseil directeur de procéder à l'élection des États membres devant remplacer l' Argentine, Barbade et Costa Rica, dont les mandats arrivent à expiration à la date de la clôture de la présente réunion de ce Conseil directeur.

4. Aux fins d'information du Conseil directeur, le tableau ci-joint donne le détail de la composition du Comité exécutif depuis 1987.

Annexe

**COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
septembre 1987 à septembre 2008**

COUNTRY	2007 TO 2008	2006 TO 2007	2005 TO 2006	2004 TO 2005	2003 TO 2004	2002 TO 2003	2001 TO 2002	2000 TO 2001	1999 TO 2000	1998 TO 1999	1997 TO 1998	1996 TO 1997	1995 TO 1996	1994 TO 1995	1993 TO 1994	1992 TO 1993	1991 TO 1992	1990 TO 1991	1989 TO 1990	1988 TO 1989	1987 TO 1988
ANTIGUA AND BARBUDA																					
ARGENTINA																					
BAHAMAS																					
BARBADOS																					
BELIZE																					
BOLIVIA																					
BRAZIL																					
CANADA																					
CHILE																					
COLOMBIA																					
COSTA RICA																					
CUBA																					
DOMINICA																					
DOMINICAN REPUBLIC																					
ECUADOR																					
EL SALVADOR																					
GRENADA																					
GUATEMALA																					
GUYANA																					
HAITI																					
HONDURAS																					
JAMAICA																					
MEXICO																					
NICARAGUA																					
PANAMA																					
PARAGUAY																					
PERU																					
SAINT KITTS AND NEVIS																					
SAINT LUCIA																					
SAINT VINCENT/GRENADINES																					
SURINAME																					
TRINIDAD AND TOBAGO																					
UNITED STATES OF AMERICA																					
URUGUAY																					
VENEZUELA																					